



## **REVUE DE PRESSE**

**Vendredi 14 JUILLET 2017**



■ Plus d'une école charentaise sur dix va repasser à la semaine de quatre jours ■ Elles y sont autorisées par un récent décret ■ Cette mesure satisfait particulièrement les petites communes.



Dès la rentrée, l'école de Bouteville n'accueillera plus d'élèves le mercredi. Le maire, Jacques Dellas, a souhaité revenir à la semaine de 4 jours

Photo: Renaud Joubert

## Quel rythme est le meilleur ?

Quatre jours? Quatre jours et demi? Six matinées? Chercheurs et politiques ne cessent de mettre en avant des hypothèses quant au rythme qui conviendrait le mieux à l'apprentissage des enfants. Richard Gazaud, de l'UNSA, un syndicat qui avait voté contre ce retour, explique qu'il «peut tout de même comprendre le choix des communes concernées». Il déplore le manque d'expérimentations locales pour trouver d'autres solutions, «il faudrait pouvoir tester des choses nouvelles». Raccourcir les vacances scolaires, étaler les cours sur plusieurs matinées mais pas sur les après-midi... Même les maires ne s'y retrouvent plus : «J'ai bien lu une étude sénatoriale qui mettait en avant la semaine de quatre jours et demi, avoue Christian Croizard alors même que Mansle revient à la semaine de quatre jours, mais la cinquième matinée était un samedi...»

Richard Gazaud regrette aussi le manque de recul dans le système scolaire français. En neuf ans, c'est la troisième fois que les rythmes scolaires sont modifiés.

# Semaine de 4 jours, le retour

Inès EL KALADI  
i.elkaladi@charentelibre.fr

La semaine de quatre jours fait son grand retour à la rentrée dans les écoles... mais pas pour tout le monde. En Charente, 34 communes y ont été autorisées par le Conseil départemental de l'Éducation Nationale (Cden). Quatre jours au lieu des quatre jours et demi actuellement installés.

**(15.000 euros par an)**

Malgré une annonce tardive du ministre de l'Éducation nationale, à quelques jours des vacances sco-

laires, de nombreuses communes ont sauté sur l'occasion. Leur motivation est principalement financière comme l'explique Jacques Deslias, maire de Bouteville : «Cette réforme nous coûtait 15.000€ par an. En revenant aux quatre jours nous économisons une journée de transport scolaire et l'organisation des temps d'activités périscolaires (TAP)».

Les élus contactés, tous favorables au retour de la semaine de quatre jours, pointent ces TAP : «trop lourds à organiser», «difficile d'embaucher du personnel pour des créneaux aussi courts». Ils sont censés accompagner l'apprentissage de l'élève. Pourtant la réalité est souvent très différente.

»

**Les TAP nous ont été imposés. Alors nous avons essayé de faire au mieux mais avec nos moyens.**

Au mieux, les enseignants ne remarquaient pas de changements dans le comportement des élèves. Souvent, ils constataient une fatigue des enfants dès le jeudi matin. «Les TAP nous ont été imposés, il

faut le rappeler. Alors nous avons essayé de faire au mieux mais avec nos moyens» explique Christian Croizard, maire de Mansle. Il note qu'il devait aussi faire face à une baisse des dotations d'Etat.

### Trouver le consensus

Seule condition pour être autorisé à rétablir les quatre jours par semaine : obtenir un consensus entre la mairie et les écoles. Plusieurs édiles sont fiers de pouvoir afficher cette concorde entre services municipaux et instituteurs. D'autres avouent avoir un peu bataillé. Trouver un accord entre écoles maternelle et primaire est impératif : impensable que des

enfants d'une même famille n'aient pas école les mêmes jours. Même chose dans le cas des regroupements pédagogiques inter-communales (RPI). Satisfaire les parents aussi. Dans la commune de Saint-Angeau, le maire Jacques Bourabier a fait face à quelques parents «qui sont montés au créneau pour obtenir un service de garderie». Heureusement, le centre social de Mansle pourra accueillir leurs enfants le mercredi matin.

Lorsque les communes n'arrivaient pas à se mettre d'accord, le Cden a écarté leur demande. Libre à elles de s'organiser durant l'année scolaire pour déposer une nouvelle demande l'an prochain.

# Péage à Oléron: non au référendum

Agnès MARRONCLE

Cette fois, c'est certain, il n'y aura pas de référendum sur le retour d'un péage pour le pont d'Oléron. Le tribunal administratif de Poitiers a donné hier raison, une fois de plus, à l'Association pour la gratuité du pont de l'île d'Oléron, l'AGPIO. Il n'est pas sûr cependant que cette décision de justice aboutisse au final à ce réclame Michel Rivault, président de l'AGPIO et les siens, à savoir la gratuité.

Petit rappel des épisodes précédents. Fin 2014, la Communauté de communes d'Oléron demandait au département de Charente-Maritime d'instaurer un droit de passage du pont, au titre de l'écotaxe. Comme celle admise pour Ré, il s'agit de financer «des mesures de protection et de gestion des espaces naturels insulaires ainsi que du développement de transports en commun fonctionnant avec des véhicules propres». L'AGPIO est entrée en scène en clamant son op-

position, de même que certains élus du continent, Mickael Vallet, maire socialiste de Marennes, en tête. Dominique Bussereau président du conseil départemental de Charente-Maritime a coupé le pont en deux décidant de s'en remettre au choix des habitants d'Oléron. En avril 2016, le Département a voté pour ce référendum. La délibération a été aussitôt attaquée, déboutée une première fois à Poitiers, reformulée, de nouveau attaquée...

## Vote à l'automne

Bref, l'affaire est remontée jusqu'au Conseil constitutionnel puisque le fondement même de la loi sur l'écotaxe s'est trouvé à un moment critiqué.

Le Conseil constitutionnel a conforté en mai dernier le principe de l'écotaxe, renvoyant de nouveau devant le tribunal administratif la question de la légalité d'une consultation des seuls Oléronais. Finalement les juges poitevins ont es-

timé le périmètre était trop restreint, et que «les liens existants entre l'île d'Oléron et la communauté de communes de Marennes faisaient obstacle à ce que seuls les habitants de l'île soient consultés sur l'instauration d'un péage».

Le conseil départemental a dit qu'il ne fera pas appel de la décision mais il ne renonce pas pour autant le retour d'un péage, après 26 ans de gratuité. La question ne sera pas posée aux insulaires (dont le vote n'aurait été que consultatif) mais directement aux conseillers départementaux lors d'une session cet automne.

Le président de l'AGPIO reste confiant : «Je ne crois pas qu'une majorité de conseillers du continent a envie de voir renaître le péage. Ils attendent les résultats de l'étude d'impact sur l'économie de l'île et celle du continent. Charente-Maritime Tourisme affirme que 22% des gens présents sur Oléron en été, sortent régulièrement. S'ils doivent payer, ils ne bougeront plus».

■ Alors que le Mas-de-la-Cour fait le plein, la zone commerciale de Bellevue peine à se remplir ■ La création d'un pont traversant la RN141 semble une priorité.

# Un pont sur la nationale pour doper le commerce

Julie PASQUIER  
j.pasquier@charentelibre.fr

Le sujet est venu sur le tapis jeudi soir, en conseil d'agglomération de Grand Cognac. À l'heure de valider le compte rendu d'activités de la Sem Territoires Charente, Véronique Marendat a fait un point sur les zones du Mas-de-la-Cour et de Bellevue, à Châteaubernard. Alors que la première se remplit bien, «la commercialisation est plus compliquée à assurer sur la seconde», a observé la vice-présidente en charge du développement économique.

»

**Le pont est absolument nécessaire à court terme. Sous peine d'engorger la zone d'Auchan.**

Une difficulté «liée au fait qu'elle n'est pas raccordée aux autres zones», a poursuivi l'élue, tout en ajoutant: «La Sem, qui assure la commercialisation, estime que le désenclavement de la zone serait une bonne chose.»

## De nouvelles enseignes attendues au retail park

Il a été inauguré il y a pile un an. Le retail park de la zone de Bellevue, commercialisé à 60% en juillet 2016, comporte encore des cellules vides. Ça sonne creux, notamment autour de Chaussea. Mais le groupe Duval assure qu'il devrait y avoir du neuf très prochainement. «Deux enseignes nationales non présentes dans l'agglomération



Dans la zone de Bellevue, le retail park ne fait pas encore le plein.

Photo J. P.

Un pont pour enjamber la nationale 141 et relier la zone de Bellevue à celle d'Auchan. L'idée est loin d'être nouvelle. Elle a même été chiffrée à 1,6 million d'euros. Et elle pourrait rapidement passer au rang des priorités. Les études lancées l'an dernier sur le flux de circulation dans les différentes zones sont sur le point de s'achever.

«On communiquera dès qu'on aura les résultats définitifs, probablement à la rentrée», indique Pierre-Yves Briand.

### «Urgence à intervenir»

En attendant, le maire de Châteaubernard peut déjà dégager quelques tendances.

«Le pont est absolument nécessaire à court terme, dit-il. Sous peine d'engorger la zone d'Auchan, qui est aujourd'hui la plus dynamique.» Le réaménagement de la nationale semble également incontournable.

«L'étude nous montre que les deux ronds-points, celui de La Trèche et celui de Crouin, sont insuffisants et vite saturés. Il y a urgence à intervenir.»

Constat partagé par Stéphane Musseau, le président de l'association des commerçants du Fief-du-Roy, qui estime qu'un pont «permettrait de fluidifier» le trafic. «Avec l'association, on se bat pour que les accès soient plus fa-

ciles. Et il y a aussi du travail à faire sur la signalisation.»

«Le franchissement est indispensable pour diversifier les accès, facteur favorisant pour la commercialisation», assure-t-on également à la Sem Territoires Charente. À l'heure actuelle, 50% des 40 hectares de la zone Mas-de-la-Cour - Bellevue ont été vendus. Avec «une commercialisation plus lente que celle qu'on attendait pour Bellevue et plus rapide pour le Mas-de-la-Cour.»

Michel Gourinchas confirme: «La partie artisanale n'a pas de mal à se remplir. On est toujours en recherche de terrains pour des entreprises qui souhaitent s'installer.» Mais pour le président de Grand Cognac, l'enclavement de Bellevue n'est pas le seul frein à la commercialisation des lots. «La zone a tardé à démarrer. Entre-temps, d'autres espaces commerciaux se sont installés. Ça a mis en difficulté la zone de Bellevue.» Autant dire que la deuxième tranche du programme est mise en sommeil.

# Les Jardins Respectueux drainent les visiteurs à Châteaubernard

Près de 11.000 personnes ont été concernées en 2016 par les activités des Jardins, maintenant au nombre de quinze autour de Cognac.



L'équipe des Jardins respectueux. Pascal Partouche (2<sup>e</sup> à gauche), animateur de l'Aserc, rejoint le conseil d'administration. Photo CL

Tous les voyants sont au vert au tableau de bord des résultats exprimés par Rémy Marcotte et son équipe lors de l'assemblée générale des Jardins Respectueux, mardi soir au sous-sol du resto de L'Yeuse à Châteaubernard.

Les chiffres sont éloquentes: 10.859 personnes ont été concernées de près ou de loin en 2016 par les activités des Jardins Respectueux, qui sont maintenant au nombre de quinze, parsemés dans une vaste région autour de Cognac.

## Une trésorerie en fort excédent

Ce nombre fort respectable d'acteurs motivés par la même démarche écologique et pédagogique a contribué à l'accueil de 1.546 scolaires issus de 35 écoles, soit 51 classes, et 16 centres de loisirs, invités aux «événements

au Jardin» et aux différents ateliers pédagogiques partagés.

Même les résultats financiers sont là, avec un excédent insolent de trésorerie multipliant par dix le bilan de 2015. Ceci correspond à une augmentation des contributions volontaires de 88%, liée au nombre croissant d'adhérents et donc aux recettes de cotisations, en hausse de 24%. Au compteur, 338 adhérents. Les subventions ont crû de 35% par rapport à 2015. Les dons et legs de 7,2%.

«C'est un atout que vous devriez faire valoir pour valoriser votre communication», leur a déclaré Michel Adam, le président d'Antenne nature, loisirs, patrimoine (ANLP), invité «pour ses bons conseils» et commentant les résultats chiffrés des «contributions volontaires», figurant au bilan.

C'est l'équivalent des salaires qu'il faudrait verser aux employés d'une

”

**Il faudrait que notre association soit reconnue d'utilité publique.**

entreprise effectuant le même travail, avec le même rendement productif tout le long de l'année.

«Il faudrait que notre association soit reconnue d'utilité publique», s'est écrié un des adhérents auquel Benoît Monadier, le coordinateur pédagogique qui lisait le rapport financier, a confirmé l'intention des Jardins Respectueux de tout mettre en œuvre dans ce but.

Jacques DESCHAMPS

# Le gala de catch enflamme la Place d'Armes



Une centaine de personnes s'est retrouvée sur la Place d'Armes de Cognac, hier soir, pour le gala organisé par le club de catch local.

Photo J. P.

**U**n ring installé au milieu de la Place d'Armes, du rock bien violent et des encouragements d'enfants au taquet. «Allez Gérard! Fous-lui sa raclée!»

Le club de catch de Cognac connaît bien la recette pour mettre l'ambiance. Hier, sur le coup de 20 heures, une centaine de personnes – des fans de la discipline

pour la plupart – s'est retrouvée dans le centre-ville pour assister à un show de deux heures.

Des combats spectaculaires de catcheurs à la mine patibulaire. Dont le célèbre Senza Volto, surnommé carrément «le guerrier masqué». Face au spectacle, les petits eux, avaient des sourires grands comme ça.

# Les pointures charentaises sont prêtes à faire feu

Qualificatif pour les championnats de France, le 10 km de Jarnac, qui a changé d'organisation, attend les meilleurs coureurs charentais ce matin.

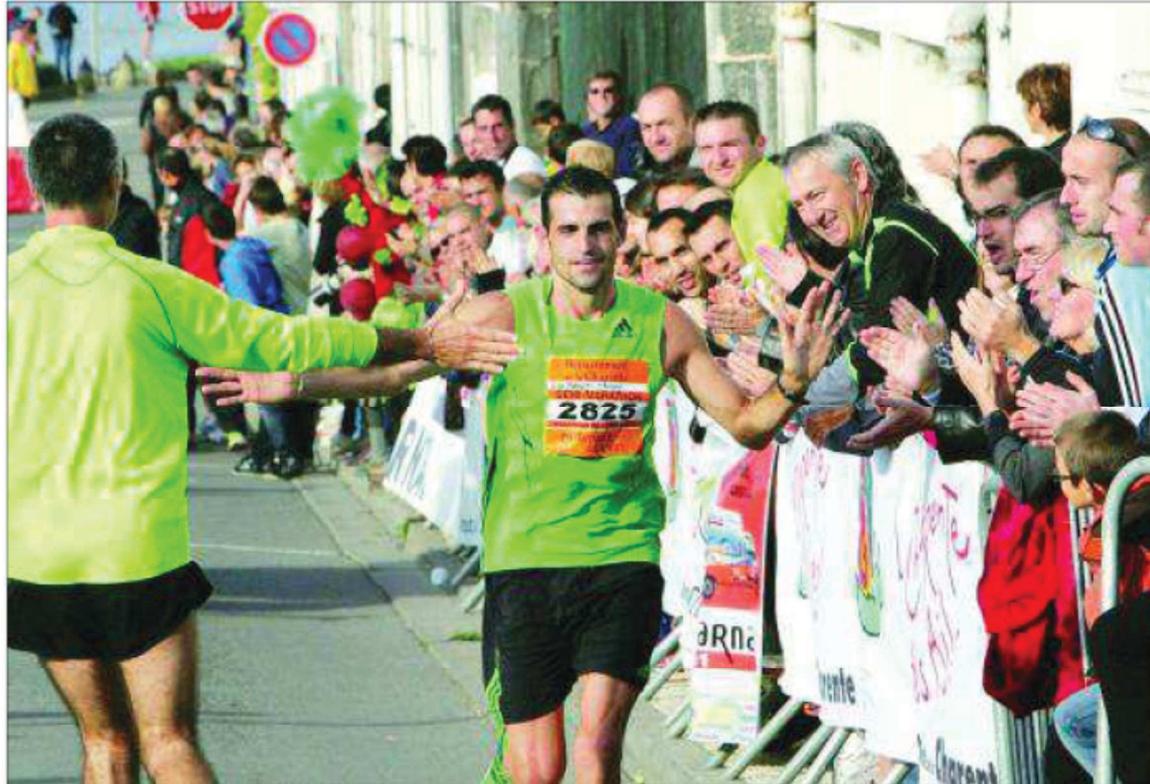
Thierry CHATELLIER  
t.chatellier@charentelibre.fr

**L**e 10km de Jarnac rayé de la carte des courses de la Charente ? Impensable pour Olivier Joly, le patron du Marathon de Cognac.

Face au risque de voir disparaître la course jarnacaise, qui fête cette année sa 34<sup>e</sup> édition, en raison de dissensions internes au sein de l'équipe organisatrice historique, il a accepté d'en reprendre les rênes. «*Je suis Jarnacais. J'ai toujours connu cette course. Je ne voulais pas la voir disparaître*». C'est donc avec une organisation new-look mais un parcours inchangé que le 10 km de Jarnac s'élancera ce matin à 9 heures de la place du château.

## Déjà 300 inscrits mardi

Habitée à la logistique festive du Marathon, la nouvelle équipe découvre une organisation plus pointue. «*La course est labellisée*



Le Cognaçais Thierry Gullbaut, également habitué du marathon, sera au départ du 10km.

Photo Majid Bouzzit

mas qualificatifs pour les championnats de France, les meilleurs Charentais ont pris date. Raïssa Laval (CAC), Thierry Guibault (CAC) ou encore Manu Prioux sont d'ores et déjà annoncés. «*C'est sûr que n'est pas le même état d'esprit que le Marathon. Les athlètes viennent ici pour faire des performances*», ajoute Olivier Joly.

Mardi, l'organisation avait enregistré 300 inscriptions. «*On avait eu 500 coureurs sur le 10 km et une centaine sur les duos. Les autres vont attendre le dernier moment de connaître les conditions climatiques*», indique Olivier Joly.

A terme, Olivier Joly souhaiterait voir évoluer cette course organi-

sée dans le cadre des festivités du 14 juillet. «*On aimerait à terme atteindre les 700-800 coureurs et lui apporter une petite note festive*».

Comme c'est le cas depuis trois ans, le tracé ne s'aventure plus dans la campagne alentour mais emprunte deux boucles de 5 km intra-muros. «*On longe les quais, on revient vers la plaine des sports que l'on traverse et on rentre par la route de Condé par le centre-ville*», détaille Olivier Joly. Pour la logistique, pas moins de 200 bénévoles seront sur le pont dont 70 postés aux différentes intersections. «*Ces bénévoles ont l'habitude. Ceux du Marathon sont ceux qu'on retrouve déjà sur le 10 km*».

## Départ à 9 heures

10km de Jarnac ce matin.  
Départ à 9 heures place du château  
Départ à 9h05 des duos.  
Départ à 10h30 pour les courses enfants.

Inscriptions. 17€ sur place.

Palmarès vers 11h15-11h30 suivi d'un apéritif avec tirage au sort des dossards pour tous les athlètes inscrits. Une place VIP à gagner pour le Marathon du cognac et une place pour le Marathon du médoc.

**Habitée à la logistique festive du Marathon, la nouvelle équipe découvre une organisation plus pointue.**

à la Fédération française. Ça oblige à plus de rigueur dans le tracé. Mais c'est intéressant pour nous», indique Olivier Joly. Pour tenter d'accrocher les mini-

## L'indemnité légale de licenciement va augmenter

Le gouvernement a accédé hier à une revendication syndicale, en s'engageant à «augmenter les indemnités légales» de licenciement. Techniquement, cette augmentation serait mise en place «en septembre par mesure réglementaire», a déclaré hier la ministre du Travail Muriel Pénicaud (Photo AFP) lors de l'examen du projet de loi d'habilitation à réformer le droit du travail par ordonnances. La ministre n'a toutefois pas précisé l'ampleur de la hausse. La revalorisation des indemnités de licenciement est une revendication de la CFDT et de FO, alors qu'aujourd'hui, les indemnités de licenciement ne peuvent être inférieures à 1/5 de mois de salaire par année d'ancienneté, auquel s'ajoutent 2/15 de mois par année au-delà de 10 ans. «C'est une bonne chose», a salué Michel Beaugas (FO), faisant remarquer que la France est pour l'instant «en dessous de la moyenne européenne». Plus réservée, la CGT y voit une «mesure de diversion». «Même si on double ces montants, ce n'est pas du tout "désincitatif" au licenciement, tellement le montant est faible», a estimé Sophie Binet.



## Le gouvernement autorisé à légiférer par ordonnances

Les députés ont donné hier soir leur feu vert à une large majorité au gouvernement pour légiférer par ordonnances sur la réforme controversée du code du travail, premier gros chantier du quinquennat. Après quatre jours de débat, le projet de loi d'habilitation a en effet été approuvé par 270 voix contre 50. La majorité ainsi que les Républicains et les Constructifs LR-UDI ont voté pour alors que la Nouvelle gauche (ex-PS), les Insoumis et les communistes ont voté contre. Le texte va maintenant être transmis au Sénat pour être voté définitivement d'ici début août. Le contenu des ordonnances sera présenté fin août aux partenaires sociaux pour une ratification soumise à l'automne au Parlement. Une journée de mobilisation est prévue le 12 septembre à l'appel de la CGT.

## ■ SÉNAT

### Moralisation de la vie publique: les emplois familiaux interdits

Le Sénat a adopté hier à une très large majorité les textes de moralisation de la vie publique, après les avoir renforcés. Les deux textes du gouvernement, un projet de loi ordinaire et un projet de loi organique, ont été votés par 298 sénateurs pour le premier, et 5 contre, et 300 sénateurs pour le second, et 2 contre. Ils seront à présent transmis à l'Assemblée nationale qui les examinera dans la semaine du 24 juillet pour une adoption prévue début août, le gouvernement souhaitant aller très vite.

Les sénateurs ont notamment approuvé les mesures phares du texte, dont l'interdiction des emplois familiaux pour les parlementaires afin d'empêcher tout nouveau Penelopegate. Ils ont aussi mis fin à l'IRFM, l'indemnité représentative de frais de mandat, qui sera remplacée par un système de remboursement sur justificatifs. Enfin, la réserve parlementaire, qui permettait aux sénateurs et députés de donner un coup de pouce à des projets locaux, sera remplacée par une dotation transparente de soutien à l'investissement des communes.

# Retraites: l'équation se complique

Il y a un an, l'ancien gouvernement se félicitait du «très net rétablissement» des comptes des régimes de retraite, jugeant inutile tout recul de l'âge de départ. Hier, en revanche, ni le Premier ministre Édouard Philippe, ni la ministre des Solidarités Agnès Buzyn ne sont venus commenter auprès des journalistes le quatrième avis que venait de leur remettre le comité de suivi des retraites. Celui-ci les a invités à prendre les «mesures nécessaires» pour «ramener le système sur une trajectoire d'équilibre», formulant ainsi sa première recommandation depuis sa création en 2014.

Prenant acte, Matignon a seulement précisé dans un communiqué que le gouvernement «informera(it) le Parlement» des suites à donner dans «le cadre du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2018», attendu pour l'automne. Il a rappelé que le gouvernement engagerait «la rénovation du système de retraite pour le rendre plus juste et plus transparent», via un régime universel, «tout en préservant les équilibres financiers».

Pendant sa campagne, Emmanuel Macron avait assuré que le problème des retraites n'était plus «financier», promettant de ne pas toucher à l'âge légal de départ ou au niveau des pensions. Mais c'était sans compter sur la révision à la baisse des hypothèses de croissance ou sur l'actualisation des données démographiques de l'Insee, avec l'abaissement du solde migratoire annuel

Alors que l'équilibre ne sera pas atteint avant 2040, le Comité de suivi des retraites tire la sonnette d'alarme et exhorte l'exécutif à agir.

(qui entraîne une moindre part de cotisants et une dégradation du solde des régimes à moyen terme), et l'allongement de l'espérance de vie des hommes (synonyme de dégradation à long terme).

## Sous-indexation des pensions?

Le comité de suivi s'alarme aussi des «effets, fréquemment sous-estimés, de la politique salariale de la fonction publique (comme le gel du point d'indice, ndlr) sur la retraite des fonctionnaires et les ressources de l'ensemble du système».

Ainsi, selon les dernières projections du Conseil d'orientation des retraites, sur lesquelles s'appuie le comité, en 2021, le déficit du système serait de -0,4% de PIB, en dégradation par rapport à ses prévisions précédentes (-0,2% de PIB en 2020). Le retour à l'équilibre, jusqu'alors envisageable au milieu des années 2020, n'interviendra pas au mieux avant le début des années 2040, en suppo-

sant une croissance des revenus d'activité d'1,8% et un taux de chômage à 7%. Les déficits seraient même «durables en dessous d'un taux de croissance de la productivité de 1,5%», rappelle le comité de suivi. Il propose dès lors plusieurs pistes d'économies, dans le cadre de la réforme annoncée, prévue sur une période de dix ans, mais aussi à court terme, «dès les premières années de législature».

Par exemple, la sous-indexation des pensions par rapport à l'inflation «permettrait des économies assez rapides». Pas sûr, cependant, que cette réforme soit bien acceptée par les retraités qui, après plusieurs années de gel de leurs pensions, devront subir une augmentation de la CSG, comme le concède le comité. «Il n'y a pas d'urgence», a tempéré Yannick Moreau, la présidente du comité, soulignant que la situation n'était «pas dramatique».

Côté fonction publique, le maintien de certains «avantages particuliers» n'est «pas nécessairement justifié», suggère le comité, se montrant toutefois peu convaincu des bienfaits économiques d'une suppression des catégories actives (fonctionnaires présents sur le terrain tels que les policiers, qui peuvent partir plus tôt).

Reste à voir ce que décidera le gouvernement. Début juillet, le collectif des Économistes atterrés avait dénoncé les «visions catastrophistes» du COR, l'accusant de plaider «de facto pour plus d'austérité».

# Cet après-midi



## Retour du soleil.

Cette journée débute comme la veille, sous un ciel souvent chargé, mais les éclaircies apparaissent plus rapidement sur le littoral, et se généralisent progressivement vers l'intérieur des terres. Elles laisseront un temps calme, sous un ciel clair à peu nuageux en soirée et la nuit suivante. Les températures retrouvent leur niveau de saison.

Day	Royan	Cognac	Angoulême	Confolens
<b>Samedi</b>	15°/26°	14°/28°	14°/27°	13°/27°
<b>Dimanche</b>	17°/30°	17°/32°	16°/31°	15°/31°
<b>Lundi</b>	19°/32°	19°/34°	18°/34°	17°/33°
<b>Mardi</b>	20°/34°	21°/36°	19°/36°	19°/35°
<b>Mercredi</b>	21°/29°	21°/32°	20°/33°	20°/33°
<b>Jeudi</b>	19°/28°	19°/31°	19°/31°	19°/30°

# Excellent climat à Paris

**14 JUILLET** Le président américain est accueilli avec faste. Il assiste au défilé et promet du nouveau sur l'accord climat

CHRISTOPHE LUCET  
c.lucet@sudouest.fr

Est-ce la qualité de l'accueil qu'il reçoit à Paris avec son épouse Melania ? Est-ce la chaleur que lui manifeste Emmanuel Macron, qui l'a qualifié hier d'« ami » ? Toujours est-il que Donald Trump semble animé du meilleur état d'esprit. Après avoir déclaré que sa relation avec le président français était « très bonne », le chef de l'exécutif américain a lâché une petite bombe en conférence de presse, expliquant qu'« il pourrait se passer quelque chose » sur l'accord climat.

Cet accord de Paris, qu'il a dénoncé avec fracas il y a quelques semaines à peine, serait-il revenu en grâce à Washington ? Le propos de Trump est vague mais dénote un changement de climat. Et Macron, qui ne ménage pas ses efforts depuis un mois pour tenter de faire revenir l'Américain sur sa décision, pourrait remporter la un succès important. De quoi justifier le tapis rouge déployé par la France depuis hier au couple présidentiel américain à l'occasion de la fête nationale.

**1 De Napoléon à Foch, un menu impérial et militaire**  
Cent ans après l'entrée en guerre des États-Unis aux côtés des Alliés franco-anglais, la visite du 45<sup>e</sup> président américain, si décrié soit-il, est historique, et l'Élysée l'a conçue depuis l'arrivée des Trump hier matin à Orly. Le président français a le sens de l'histoire. Vladimir Poutine avait eu droit, en mai, aux fastes de Versailles, où était venu Pierre le

Grand. Donald et Melania Trump ont eu les honneurs des Invalides, autre haut lieu du siècle de Louis XIV, où reposent Napoléon et le maréchal Foch. Généralissime des forces alliées, celui-ci symbolise le combat victorieux des démocraties en 1918, et la visite de son mausolée préparait la commémoration franco-américaine d'aujourd'hui lors du défilé militaire aux Champs-Élysées.

Hier soir, les Trump ont eu le plus bel aperçu de Paris depuis le second étage de la tour Eiffel, lors d'un dîner gastronomique avec les Macron au Jules-Verne, la table étoilée d'Alain Ducasse. Plus tôt dans la journée, après un déjeuner à l'ambassade américaine, Trump a parcouru les quelques mètres la séparant de l'Élysée pour un tête-à-tête avec le président français. Melania, quant à elle, de rouge vêtue, a visité Notre-Dame de Paris. La première dame s'est ensuite rendue à l'hôpital Necker-Enfants malades pour y rencontrer des petits patients.

## **2 Le défilé des alliés d'hier... et d'aujourd'hui**

Ils avaient débarqué en France à l'été 1917 sous les ordres du général Pershing : les Sammies ouvrent le défilé des Champs-Élysées : parmi les 150 soldats américains, certains sont de la 1<sup>re</sup> division d'infanterie, créée pour monter au front. Dans le ciel, derrière la Patrouille de France, on verra six F-16 de la patrouille acrobatique de l'US Air Force, ainsi que deux avions de chasse furtifs F-22. C'est la première fois depuis 1989 (bicent-



Emmanuel Macron et Donald Trump ont pris soin, hier à Paris, de mettre en scène leur bonne entente. Les deux hommes seront ce matin sur les Champs-Élysées pour le défilé. PHOTO AFP

naire de 1789) qu'un président américain est invité le 14 juillet. En 2002, des cadets de l'Académie de West Point avaient défilé à Paris. Hier, les deux présidents se sont mis à l'unisson d'une alliance historique. Ils ont multiplié les amabilités, affiché leur détermination à travailler ensemble, mettant en avant la lutte antiterroriste mais aussi une solution politique en Syrie. Loin du climat délétère de Washington, l'Américain peut se féliciter de trouver un soutien en France.

## **3 Une visite assumée même si elle ne plaît pas à tous**

Que Trump soit impopulaire en France, les sondages le disent. Et des voix s'élèvent pour critiquer l'accueil qui lui est fait en ce 14 juillet. La France insoumise est la plus sévère. « Il n'est pas le bienvenu », affirme Jean-Luc Mélenchon. Autre voix critique, celle de Benoît Hamon, alors que certains, comme Stéphane Le Foll (PS) ont le reproche plus feutré. Mais l'exécutif assume. Macron « s'étonne » que cette visite suscite « autant de dé-

bats et de protestations » et en appelle au sens de l'histoire (le souvenir de la Grande Guerre). Un propos repris par le Premier ministre Édouard Philippe, qui met en avant « l'enjeu diplomatique », et par le porte-parole du gouvernement, Christophe Castaner.

**sur sudouest.fr**

Un siècle d'amitié et de bisbilles entre la France et les États-Unis en 5 dates.

# Merkel mise gros sur la défense

**EUROPE** Le couple franco-allemand souhaite lancer la construction d'un nouvel avion de combat

Emmanuel Macron et Angela Merkel ont de nouveau multiplié hier les signes de relance du couple franco-allemand, avec une mesure phare : le développement, sous la « direction » des deux pays, d'un nouvel avion de combat européen.

« C'est une révolution profonde, mais nous n'avons pas peur des révolutions quand elles sont menées de manière pacifique, construite, et dans la durée », a déclaré le président de la République à l'issue du 19<sup>e</sup> Conseil des ministres franco-allemand, réuni dans la matinée à l'Élysée.

Cette nouvelle génération d'avions de combat, qui doit faire l'objet d'une feuille de route conjointe d'ici à mi-2018, succéderait aux Rafale français, ainsi qu'aux Torna-

do et aux Eurofighter allemands. Elle aura vocation à « être exportée », a souligné Emmanuel Macron, faisant ainsi allusion aux difficultés rencontrées pendant de longues années par Dassault Aviation pour exporter le Rafale.

« Aujourd'hui, on se retrouve avec des projets lourds, trop de standards et de qualification au niveau européen et parfois une concurrence intra-européenne pour les porter à l'international », a-t-il également dit. « Je salue ce projet », a enchaîné la chancelière allemande, qui a toutefois mis en exergue d'autres projets de coopération industrielle militaire comme les eurodrones, les satellites, la coopération numérique et la cybersécurité. Toutefois, selon des



Angela Merkel, hier. PHOTO MAXPPP

sources gouvernementales proches du dossier, le nouvel avion de combat européen ne verrait le jour qu'à « l'horizon 2035-2040 ».

# L'hygiène alimentaire est rendue publique

**CONSOMMATION** Depuis avril, le consommateur peut avoir connaissance des résultats des contrôles d'hygiène effectués dans des restaurants, des supermarchés et commerces de détail

RECUEILLI PAR VALÉRIE DEYMES  
v.deymes@sudouest.fr

**P**révue par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, du 13 octobre 2014, la publication des résultats des contrôles sanitaires officiels réalisés dans les établissements de la chaîne alimentaire est devenue réalité depuis le 1<sup>er</sup> avril 2017. Il suffit au consommateur de se rendre sur le site Alim'confiance (1) ou de télécharger l'application. Explications avec Jean-Charles Quintard, à la tête de la Direction départementale de la protection des populations de la Gironde.

« **Sud Ouest** » Quels sont les types de contrôles rendus accessibles au public via ce site ?

**Jean-Charles Quintard** Il s'agit de contrôles d'hygiène pratiqués depuis des décennies et dont le contenu est affiné au fil des évolutions technologiques et des directives. Jusqu'ici, les résultats n'étaient pas publics. Désormais, ils le sont et apparaissent sur le site pendant un an. Ces contrôles sont réalisés par l'État, et plus spécifiquement par notre direction pour ce qui relève de l'agriculture et de l'économie.

Quels sont les établissements soumis à un tel contrôle ?

Tous les établissements de la chaîne alimentaire. Sur le site apparaissent deux catégories. D'abord, les établissements de restauration et les métiers de bouche (abattoirs, commerces de bouche, rayons boucherie, fromagerie, pain, poissonnerie ou traiteur de la grande distribution, les libres-services, les restaurants commerciaux et la restauration collective). Le consommateur clique sur une de ces familles, apparaît alors une carte de France avec des repères interactifs qu'il peut activer. Le nom de l'établissement contrôlé apparaît avec le résultat. La deuxième catégorie concerne les établissements agroalimentaires. Là, le consommateur doit entrer le numéro d'agrément de l'établissement



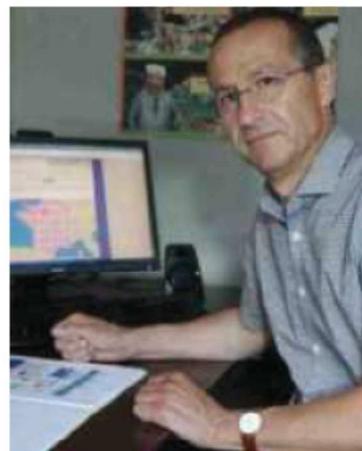
Tous les établissements de la chaîne alimentaire sont soumis à ces contrôles sanitaires. ARCHIVES.AFP

inscrit sur le produit qu'il a dans les mains. Le site va lui communiquer le résultat du contrôle s'il a eu lieu. Car on va être clairs : moins de 10 % de l'existant figure sur Alim'confiance. Nous n'avons pas les moyens de contrôler tous les établissements en même temps !

Justement, comment sont déclenchés ces contrôles ?

Ils sont ciblés sur des établissements à la suite d'une plainte, d'une demande préfectorale, ou encore dans le cadre d'un événement tel que l'Euro ou d'opération interministérielle d'été. Ou bien parce qu'il s'agit d'établissements manipulant des produits délicats tels que le poisson ou les fruits de mer. L'autre moitié des contrôles est décidée dans le cadre de la programmation annuelle du plan de contrôle fixé par la Direction générale de l'alimentation.

Le site fait apparaître pour chaque établissement contrôlé une fenêtre



Jean-Charles Quintard. PH. C. PETIT

avec quatre « smileys ». À quoi correspondent-ils ?

À quatre niveaux d'hygiène, et, pour nous, à une liste de plus de 40 items remplis lors des contrôles. Sachant que le résultat n'est rendu public sur Alim'confiance que si les items ont tous été remplis de manière exhaustive. Le smiley très souriant corres-

pond à un niveau d'hygiène « très satisfaisant » ; le sourire simple à « satisfaisant » ; le neutre à un niveau « à améliorer » ; et la grimace à une situation « à corriger de manière urgente ». Le dernier stade étant le plus souvent synonyme de fermeture. À noter que ces émoticônes ont une signification plus poussée quand il s'agit des abattoirs puisque, au-delà de l'hygiène, ils prennent en compte des aspects de protection animale.

Quel est l'intérêt de cette application, si ce n'est ouvrir la fenêtre sur l'activité de contrôle de l'État ?

Dans les huit autres pays européens où elle a été mise en place, elle a eu des vertus en termes de responsabilisation des restaurateurs, des gestionnaires de restauration collective et des entreprises agroalimentaires. Avec une telle transparence, le niveau d'hygiène s'est élevé...

(1) alim-confiance.gouv.fr

# Quel président pour le cognac ?

Trois noms émergent pour prendre la tête du bureau national interprofessionnel (Bnic)

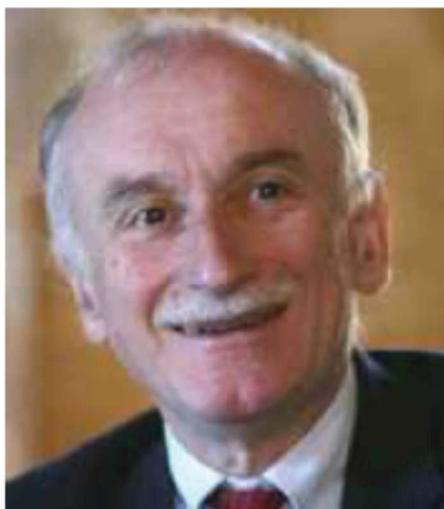


**Patrice Pinet.** PHOTO PH.L.M.

La présidence du Bureau national interprofessionnel du cognac (Bnic) reviendra à un membre du négoce, en novembre, après le mandat de trois ans effectué par un viticulteur, Jean-Bernard de Larquier. Qui a le profil pour exercer ce mandat de premier plan ? Trois personnalités se dégagent aujourd'hui, ce qui n'exclut pas une autre candidature.

## 1 Patrice Pinet, président de Courvoisier

**Ses atouts.** Rémy-Martin, le numéro 3 du cognac, a déjà donné avec Jean-Pierre Lacarrière (2005-2008). De même que Martell, le numéro 2, avec Jean-Marc Morel (2011-2014). Hennessy ? Il n'est pas de coutume que le leader du marché prenne la présidence de l'interprofession, surtout quand il est aussi dominateur. Et la maison va changer de représentant, avec le départ à la retraite de son maître assembleur, Yann Filioux. Des quatre « grands » du négoce, il reste Courvoisier. Son président, Patrice Pinet, est un homme reconnu pour la qualité de son travail. Président du syndicat des mai-



**Patrick Raguenaud.** ANNE LACAUD

sons de négoce, il y a déjà éprouvé sa capacité à gérer les dissensions.

**Ses handicaps.** Patrice Pinet sait que son nom circule, mais « pour le moment », c'est non. « J'ai encore à faire avec le SMC », souligne-t-il. Et son rôle est trop important chez Courvoisier pour s'éparpiller. « Je n'ai pas la structure pour être libéré par mon actionnaire. »

## 2 Patrick Raguenaud, président de Grand-Marnier

**Ses atouts.** Il pourrait être l'homme du consensus. Patrick Raguenaud a longtemps été maître de chai chez Martell, avant de prendre les manettes de Grand-Marnier. Expérimenté et respecté, il ne ferait d'ombre à personne. Le dirigeant chérit la discrétion mais il est écouté. Il a mené un mandat de président d'une autre interprofession, celle du pineau des Charentes, sans fausse note.

**Ses handicaps.** Grand-Marnier est un opérateur majeur dans la filière du cognac, on lui attribue le cinquième rang pour les achats d'eaux-de-vie. Oui mais voilà, il produit une liqueur, pas du cognac. Le



**Philippe Coste.** PHOTO ANNE LACAUD

Bnic laisserait-il la barre à un représentant d'un produit cousin ? Et l'intéressé en aura-t-il envie ? Il ne dit pas non, esquivant : « Je suis un paysan, je ne vis pas dans la rumeur »

## 3 Philippe Coste, président de la Cie de Guyenne

**Ses atouts.** Le patron de la Cie de Guyenne (cognac Meukow) connaît bien la machine interprofessionnelle, où il a occupé des postes clés. Il en a même été président par intérim, en 2014, à la suite du décès de Bernard Guionnet, représentant de la viticulture. Philippe Coste s'était alors montré à la hauteur, digne dans ce contexte difficile, et apôtre du consensus.

**Ses handicaps.** Dans la région, son profil ne l'est pas, consensuel ! Ce représentant des PME du négoce n'a pas toujours adopté des positions qui plaisaient à tout le monde. Certains le jugent aussi trop proche d'Hennessy. L'intéressé botte en touche pour l'instant. Il n'est pas encore sûr de faire partie des représentants du négoce, qui seront choisis en septembre.

**Philippe Ménard**

# Une forêt de balançoires au pavillon Martell

**DESIGN** L'atelier W110 expose depuis mardi soir sa collection de balançoires « Swing »

ANNE-LAURE DE CHALUP  
cognac@sudouest.fr

« Nous voulons travailler avec des artisans d'art, valoriser les savoir-faire des jeunes qui reviennent dans la région après leurs études », explique Nathalie Viot, en charge de la fondation d'entreprise Martell. Elle présentait mardi soir « Swing », la première exposition hébergée au sein du nouveau pavillon SelgasCanos. « Swing » est l'œuvre de l'atelier W110, dont la chef de projet Sarah Babaud est originaire d'Angoulême. « Nous voulions créer des objets qui fassent plaisir », explique-t-elle. Et à en croire les réactions du public, le pari est gagné. Petits et grands ont pris d'assaut les balançoires et balancelles des designers, s'offrant un petit retour en enfance.

## « Il faut que ça swingue »

Avec leurs cordages colorés et leur suspension d'acier, les œuvres de l'atelier W110 s'intègrent parfaitement à l'architecture ludique du pavillon SelgasCano récemment inauguré par la fondation d'art Martell. À travers cette installation, la fondation souhaitait « réveiller les sens des passants » et les amener à « retrouver un instinct d'enfant », comme l'explique la responsable Nathalie Viot. C'est elle qui a repéré les jeunes créateurs lors de



Vanja Basic, Carmen Rainod, Sarah Babaud et Martin Lecomte de l'atelier W110. PHOTO A.-L.C.

la Biennale de Pantin en région parisienne.

Elle s'est ensuite déplacée à l'atelier charentais du grand-père de Sarah Babaud. La jeune designer se souvient très précisément de leur rencontre : « Nathalie Viot est arrivée dans les ateliers un jour de pluie, tout était glissant. Elle a failli se casser la figure, je me suis dit que

c'était la fin de ma vie ! » Mais les intempéries n'ont pas refroidi la responsable de la fondation d'art. Elle a fait l'acquisition de six œuvres au duo de créateurs que Sarah Babaud forme avec Martin Lecomte, ébéniste de formation.

## De la neige au pavillon

Ces balançoires, ils y travaillent depuis longtemps. L'idée a germé il y a plus de dix ans dans l'esprit de Sarah. Pour son projet de fin d'étude, elle souhaitait donner vie à son idée de « balançoires cocoon ». « J'ai utilisé de la neige pour

obtenir la courbe que j'avais en tête pour l'assise des balançoires », explique-t-elle. Une technique unique et amusante, à l'image du travail de l'atelier W110. « Tout est fait à la main », précise Martin Lecomte. Cet amoureux du bois explique passer plusieurs jours à la conception d'une balançoire en châtaignier.

L'installation « Swing » de l'atelier W110 va rester au pavillon Martell jusqu'à l'ouverture de la fondation dans l'ancienne tour industrielle Martell. Les œuvres seront ensuite rapatriées en intérieur.



## LE PIÉTON

Félicite Philippe Nifenecker, le maire de Boutiers-Saint-Trojan, pour le succès rencontré par sa « blagounette », mercredi soir lors du Conseil d'agglo. Tandis que la noble assemblée examinait les tarifs de la taxe de séjour qui va être mise en place sur l'ensemble du territoire et sera appliquée sur les différents lieux d'hébergement touristique, l' élu s'est lâché. « Vous parlez de tarif par nuitée mais qu'en est-il des tarifs de jour ? Car vous savez que dans un hôtel, on peut aussi aller de jour, pour plus ou moins longtemps », a-t-il lancé à ses collègues hilares. De là, à tirer des conclusions quant aux pratiques du maire... le bipède s'en gardera bien.

# Les dossiers techniques se sont enchaînés

**GRAND COGNAC** Dernière réunion avant les vacances pour l'Agglo. Le courant a été traité

« C'était notre dixième réunion d'Agglo, si on rajoute les réunions des commissions et de bureau, on a pas mal bossé depuis le début de l'année », s'est félicité, mercredi soir, le président Michel Gourinchas, avant de souhaiter de bonnes vacances aux conseillers.

Reste que ce Conseil n'aura été ni le plus passionnant, ni le plus sexy. La preuve, contrairement à quelques-uns précédents, il n'a donné lieu à aucun débat enflammé. Il est vrai que les sujets étaient plutôt du genre ajustement technique. Alors, outre les faits dont nous avons fait état dans notre édition d'hier, que faut-il en retenir ?

**Taxe de séjour** Cette taxe acquittée

par les visiteurs dans les différents lieux d'hébergement n'avait été mise en place auparavant que sur les CdC de Jarnac et Cognac. Elle sera désormais étendue à l'ensemble du territoire et ira de 0,20€ pour les terrains de camping 1 ou 2 étoiles et ports de plaisance à 3 € pour les hôtels 5 étoiles (ce qui sera le cas aux chais Monet), ainsi que pour les résidences et les meublés de tourisme 5 étoiles.

**Gratuité** Les conseillers ont validé, à la demande des écoles, le principe de gratuité pour les enfants des écoles primaires du territoire de l'Agglomération, en dehors des périodes de vacances scolaires sur les campings de Jarnac et Cognac.



Michel Gourinchas. ARCHIVES J.G.

Après débat, cette gratuité qui n'était prévue que pour les enfants a été élargie aux adultes accompagnants. **Économie** L'Agglo a décidé d'adhérer à l'Agence de développement et d'innovation Nouvelle-Aquitaine (montant de 7 217 €). Une agence qui, en lien avec le Conseil régional, a pour mission d'accompagner les

entreprises dans leurs transformations, de structurer et d'animer les filières émergentes, de travailler sur l'attractivité du territoire et de favoriser l'implantation d'activités françaises ou étrangères sur le territoire et, enfin, d'animer des réseaux, notamment en matière d'innovation.

**Coup de chauffe** Une subvention de 20 000 € a été attribuée à l'association L'Avant-Scène. Cela pour accompagner les créations de quatre compagnies qui répondront à la question « qu'est-ce qui fait encore espace public », à travers des déambulations, débats...

**Social** Grand-Cognac a décidé d'adhérer au Comité national d'action sociale (CNAS) pour la modique somme de 60 000 € pour l'année 2017. Une somme que justifient, paraît-il, les services proposés.

**Didier Faucard**

# Un été sans la « Dame Jeanne »

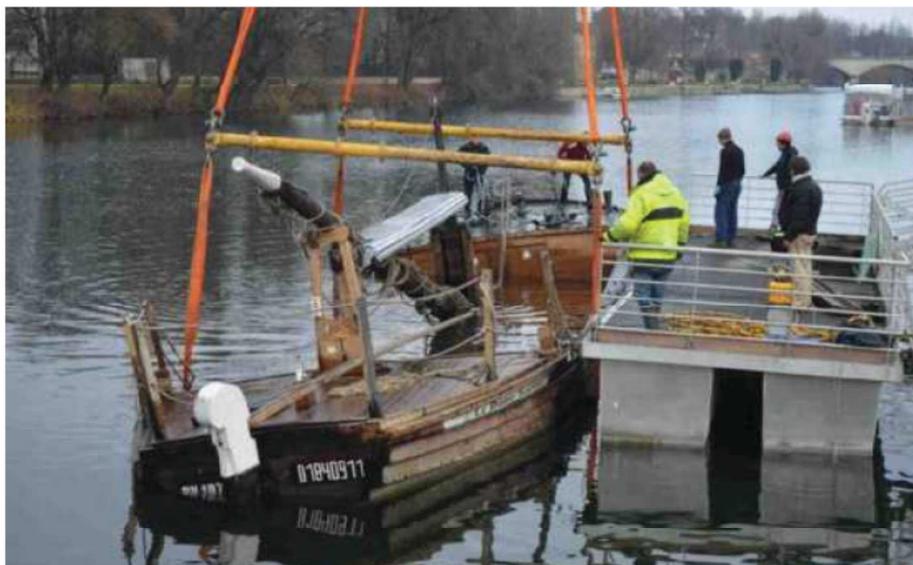
**TOURISME** Coulée cet hiver, la gabare n'était pas prête pour la saison touristique

ANNE-LAURE DE CHALUP  
cognac@sudouest.fr

Le 14 décembre dernier, la gabare « Dame Jeanne » coulait jusqu'à toucher le fond de la Charente. Ce fleuron du tourisme fluvial cognacais avait été victime d'une panne des pompes qui évacuent les infiltrations d'eau. Le bateau avait été remis à flot et posé en cale sèche dans le port. Grand-Cognac, qui gère cet équipement, espérait bien une remise en route pour l'été. « La gabare c'est un tout, vous venez à Cognac, vous faites un tour en gabare », observe Sylvie Quantin, responsable du service tourisme.

## À la recherche de la perle rare

Mais les réparations n'ont pas encore commencé. La grande dame n'est pas prête de reprendre du service, elle attend actuellement l'artisan à même de lui redonner son lustre. « Ce genre de bateaux ne peut pas être réparé par n'importe qui, explique Chantal Nadeau, la présidente de l'office de tourisme, qui soupire. Ça a été difficile d'accepter qu'elle ne sera pas là cet été. »



La gabare « Dame Jeanne » avait coulé à la suite d'une fuite d'eau en décembre. PHOTO ARCHIVES P.H.M.

Trouver la perle rare sera donc la mission du service tourisme pour cet été. Sylvie Quantin précise que la pause estivale va leur permettre de lancer les appels d'offres. Pour l'heure, beaucoup d'inconnues figurent au tableau, à commencer par le coût des travaux de réparations. « On en saura plus après les premiers devis », avoue Chantal Nadeau.

L'équipe est bien consciente d'une chose : le manque à gagner touristique est considérable. Il s'élè-

verait à plus de 70 000 euros, sans compter les retombées diverses traditionnellement engendrées par le tourisme fluvial (hébergement, restauration... ). La mise au vert forcée de la « Dame Jeanne » a, en revanche, permis à la ville d'économiser les salaires des habitués saisonniers travaillant sur la gabare. Le pilote du bateau est, quant à lui, employé du Grand-Cognac. Il s'est vu confier la mission d'entretien des espaces verts de Jarnac pour l'été.

« On avait pensé à un bateau de

remplacement, mais ça n'a pas été possible, se désole la présidente de l'office de tourisme. Ce n'est pas faute d'avoir cherché, mais il fallait impérativement un bateau plat du fait des contraintes du fleuve... »

## Quelles alternatives ?

Les touristes sont donc orientés vers d'autres activités. Les professionnels du tourisme indiquent aux déçus la présence d'une autre gabare, à Saint-Simon, mais cette dernière ne peut pas « tout absorber », comme le

## REPÈRES

### 2002

L'année de la première mise à l'eau de la « Dame Jeanne », réplique de gabare traditionnelle de type « Port-d'Ervaux ».

### 26

Le poids en tonnes. La « Dame Jeanne » n'a pas été facile à sortir de l'eau cet hiver.

### 70

La capacité maximale de passagers à bord de la gabare.

précise Chantal Nadeau. Les amateurs de sports d'eau peuvent aussi se tourner vers les activités de type canoë, « mais ça n'a pas le même charme ». La ville proposait aussi des packs comprenant un tour en gabare, des visites et des dégustations. La question de l'absence de gabare s'est évidemment posée. La réponse n'est cependant pas claire. « Maintenant, ils choisissent le pack sans gabare ou alors changent leurs plans... », constate Sylvie Quantin, lucide.

# Des Jardins pour l'intérêt général

L'association Les Jardins respectueux, dont l'objet est « la sensibilisation et l'éducation à l'environnement par la mise en place, la gestion et l'animation de jardins pédagogiques partagés », va franchir un palier en demandant à être déclarée d'intérêt général, comme l'avait préconisé Michel Adam lors de la précédente assemblée générale. Pour mettre toutes les chances de leur côté, les statuts ont été toilettés mardi soir dans une salle de réunion de l'Yeuse pour ainsi ouvrir les droits d'adhésion au plus grand nombre. L'intérêt de ce changement de statut étant de faire profiter aux particuliers et entreprises réalisant des dons à l'association de réductions fiscales.

## Subventions

Les Jardins respectueux, dont le principal poste de charge étant le personnel (63 590 euros en 2016) – Benoît Monadier, Rémi Marcotte, Marie Lozac'h, Alexis Marcotte travaillent à temps plein depuis 2017 –, veulent trouver d'autres financements et notamment par le biais du mécénat. En 2016, les subventions demeurent la principale ressource (54 513 euros, soit 35,2 % de plus par rapport à 2015) suivi des animations et des formations proposées par le Jardin (49 837 euros): « On a un peu ramé avec la Région. Cela a pris beaucoup de temps. Au fi-



Le conseil d'administration de l'association Les Jardins respectueux. PHOTOS: S. B.

nal, ils nous ont aidés sur l'agenda culturel. Une nouvelle possibilité s'offre à nous avec l'Europe qui nous demande beaucoup de travail et paye très tard. On essaye de s'y préparer.»

## Finir l'année en positif

L'association finit l'année 2016 avec un résultat positif de 11 495 euros (contre 1 456 euros en 2015) et dispose d'une trésorerie de 45 146 euros. L'équipe de salariés ne pourrait pas œuvrer sans le soutien des bénévoles (travail annuel évalué à 16 510 euros).

Derrière la déclinaison comptable, l'année 2016 a donné aussi lieu

à une rétrospective chiffrée de la fréquentation du jardin : 3 100 personnes à la seule Fête de la courge (le record est battu), 5 955 personnes ont participé aux animations grand public du jardin, l'association compte 338 adhérents.

Des aménagements ont en outre été réalisés dont le poulailler pédagogique, outil de valorisation des biodéchets, le potager agrandi de 2 000 m<sup>2</sup>. Enfin, la banque de graine est une belle réussite : 405 variétés de semences (autonomie du jardin pour les semences de courge et de tomate). Un réseau de jardiniers amateurs s'est d'ailleurs constitué.

**Sandra Balian**

## CHÂTEAUBERNARD

Randonnées à vélo. L'As Verriers cyclotourisme organise trois ran-

données à vélo aujourd'hui. Départ à 8 h devant l'usine Verallia. Le petit circuit de 57 km se sépare des deux autres à hauteur de Vaux-sur-Rouillac. Les parcours de 88 et 95 km se séparent au niveau d'Asnières-sur-Nouère.